

**Séance du mardi 7 juin 2022**

Convocation du Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> juin 2022 (affichage ce même jour) à la salle de la mairie, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demandes de subvention pour réseau d'assainissement collectif
- Contrôleur SPS pour réseau d'assainissement collectif
- Contrats d'assurance
- Convention avec le SDEY pour points lumineux
- Convention d'utilisation d'un terrain communal
- Travaux parking
- « Pacte territoire » du Département de l'Yonne
- Redevances d'Occupation du Domaine Public SDEY et GRDF
- Demande de subvention
- Accueil emploi saisonnier
- Affaires et questions diverses

A 19 heures 30, Monsieur Gérard CHAT, Maire, déclare la séance ouverte.

**Présents :** Gérard CHAT, Joëlle VOISIN, David ANSEL, François BOURGUIGNON, Thierry PERRIGNON, Anne-Charlotte HIEZ, Bernard GUEDON, Franck GONTHIER, Gisèle MAURY, Annabelle ALVES DOS SANTOS, Patrick EDOUARD, Joël MACHAVOINE, Arnaud PONCHON, Chantal FAUVIOT

**Absent :** Marc MAUPAS-LOUDINOT pouvoir à Joëlle VOISIN

François BOURGUIGNON est élu secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage : diagnostic réseau assainissement

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**DEMANDES DE SUBVENTION POUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les travaux de la dernière tranche d'assainissement sont relancés. Il est rappelé au conseil municipal que l'entreprise retenue pour les travaux en domaine public est l'entreprise PETAVIT.

Suite à la consultation datant de 2020, le conseil municipal avait retenu l'offre de PETAVIT pour 722 000 €.

Compte-tenu de la situation économique et des conditions liées au marché public, l'ensemble des prestataires (cabinets, entreprises...) ont révisé les tarifs.

La commune avait sollicité une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en 2018 pour les travaux de la 7<sup>e</sup> tranche d'assainissement.

Après échanges avec les services préfectoraux, il est convenu de solliciter une nouvelle DETR avec les prix du marché actualisés. Le projet s'élève aujourd'hui à 844 675,70 € HT.

Il est demandé au maire de solliciter également l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement de cette tranche d'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter toutes les subventions, pour la réalisation de la tranche d'assainissement, auprès de la préfecture au titre de la DETR et auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

### **CONTROLE QUALITE POUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le cabinet de maîtrise d'œuvre a analysé l'offre de la société SNAVEB pour les essais de contrôle qualité préalables à la réception des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la société SNAVEB pour un montant de 27 444,70 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société SNAVEB pour un montant de 27 444,70 € HT pour les essais de contrôle qualité préalables à la réception des travaux.

### **CONTRATS D'ASSURANCE**

L'ensemble des biens mobiliers, immobiliers et véhicules sont assurés par la compagnie d'assurance AXA de Toucy. Actuellement le coût annuel est de 7 122,14 €. Après révision des contrats, ce montant passe à 6 359,29 € soit une réduction de 762,85 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions des nouveaux contrats d'assurance et autorise le maire à signer lesdits contrats.

### **CONVENTION AVEC LE SDEY POUR POINTS LUMINEUX**

Le remplacement de trois points lumineux doit être réalisé par le SDEY en charge de la maintenance de l'éclairage public. Ces points lumineux ne pouvant être réparés, il doit être procédé à leur remplacement.

Il convient d'autoriser le maire à signer la convention financière avec le SDEY selon les dispositions suivantes :

Montant TTC des travaux : 3 512,69 €

Montant HT : 2 927,24 €

Part du SDEY (40 % du HT) : 1 170,90 €

Part de la commune (60 % du HT) : 1 756,34 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention financière avec le SDEY comme présentée ci-dessus et autorise le maire à signer ladite convention.

Chantal FAUVIOT signale que le point lumineux de la rue des Autels ne fonctionne pas et doit être contrôlé.

### **CONVENTION D'UTILISATION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DU VANNAGE**

Lecture de la convention par le maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le maire à la signer.

### **TRAVAUX PARKING**

Nous avons reçu un devis pour la création du parking rue du Vannage de la société JLB TP pour un montant de 10 256,28 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société JLB TP pour un montant de 10 256,28 € TTC.

### **« PACTE TERRITOIRE » DU DEPARTEMENT DE L'YONNE**

Le Département de l'Yonne a voté la mise en œuvre du pacte territoire. Ce pacte a pour objectif le soutien du département en faveur des communes. Il comprend ainsi la reconduction du dispositif Villages de l'Yonne et la création d'un nouveau dispositif « Ambitions » à destination des communes pour des projets plus structurants.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer ce pacte de territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le pacte de territoire proposé par le Conseil Départemental de l'Yonne.

### **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) SDEY ET GRDF**

Il est demandé au conseil municipal de solliciter les RODP suivantes :

- SDEY : RODP 2021 pour 215 € et RODP 2022 pour 221 €
- GRDF : RODP 2022 pour 498 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter les RODP.

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Nous avons reçu de l'association Aillant Sport Football une demande de subvention pour l'année 2022. Quoique arrivée hors délai, le maire propose d'accorder cependant une subvention de 150 € à cette association sachant que 5 jeunes de Senan sont inscrits à Aillant Sport Football.

Précision : aucune demande n'avait été formulée en 2021 pour cause de Covid.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 150 € (cent cinquante euros) à l'association Aillant Sport Football.

### **ACCUEIL EMPLOI SAISONNIER**

Le maire propose que le conseil municipal délibère pour accepter l'accueil d'un emploi saisonnier pour les mois de juillet et août 2022 en fonction de la nécessité des besoins du service technique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à recruter un emploi saisonnier pour l'été 2022 selon les besoins du service technique.

### **CONVENTION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE : DIAGNOSTIC RÉSEAU ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention d'assistance technique de l'Agence Technique Départementale 89 (ATD 89) au maître d'ouvrage PETAVIT pour le diagnostic du réseau d'assainissement collectif (7<sup>ème</sup> tranche)
- autorise le maire à solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour cette mission d'assistance dont le montant s'élève à 5 850 euro TTC.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Elections législatives des 12 et 19 juin 2022 (8 heures – 18 heures)
- Sen'en Fête aura lieu le samedi 20 août 2022 (activités associatives, petite restauration, concert et feu d'artifice)
- Le comité des fêtes propose un « Senan Apéro » tous les derniers vendredis des mois d'été. Cette manifestation se déroulera dans la cour de la mairie en attendant l'aménagement de la place de la Liberté. Elle permettra de prendre l'apéritif et de déguster des planches gustatives. Le tarif de ces consommations sera communiqué par le comité des fêtes. La première édition se tiendra le vendredi 24 juin à partir de 19 heures 30.
- L'association Senan Danse organise une porte ouverte, dans la salle des fêtes de la mairie, le dimanche 26 juin prochain de 15 heures à 19 heures avec démonstrations de danses.
- L'association Hissez Haut organise la kermesse de l'école le 2 juillet 2022 : spectacle présenté par les enfants à 10 heures 30, petite restauration sur place, kermesse (animations, poneys...)
- Joëlle VOISIN annonce que le repas des aînés 2022 aura lieu le dimanche 18 décembre à la salle polyvalente.
- Bernard GUEDON propose de mettre au point un protocole commun pour les associations afin de diffuser une information plus efficace.
- Aménagement de la place de la Liberté : un nouvel architecte est venu faire une reconnaissance et soumettra prochainement des propositions qui seront examinées par la commission des travaux.
- Participation citoyenne : c'est une action à relancer auprès de la gendarmerie.
- Franck GONTHIER fait part de ses soucis avec ses voisins qui n'ont pas respecté ce qui avait été convenu par contrat, à savoir, l'obturation d'une ouverture donnant sur leur cour. Le maire en prend note pour une intervention.
- Opération « gestes de premiers secours » : elle se déroulera le 15 octobre 2022, salle des fêtes de la mairie. Il sera possible d'organiser deux sessions. Cette formation sera dispensée par le Docteur Frédéric VOISIN, médecin urgentiste.

Séance levée à 20 heures 30.

Nombre de conseillers		
En exercice : 15	Présents : 14	Ayant pris part aux votes : 15
Gérard CHAT	Joëlle VOISIN	David ANSEL
François BOURGUIGNON	Thierry PERRIGNON	Anne-Charlotte HIEZ
Bernard GUEDON	Arnaud PONCHON	Joël MACHAVOINE
Franck GONTHIER	Gisèle MAURY	Annabelle ALVES DOS SANTOS
Patrick EDOUARD	Chantal FAUVIOT	Marc MAUPAS-LOUDINOT
		Pouvoir à Joëlle VOISIN